

WORKING PAPER

Série Cohésion sociale

Face à la crise : le plan de relance de la Commission

Avril 2009

par **NICOLAS LeBRUN**



www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouglasolidarite.be

www.pouglasolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Construire des villes européennes durables, Série Développement durable et ville, n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

La crise économique et financière mondiale actuelle, crise sans précédent qui a presque conduit à la faillite du système financier, devrait faire chuter le PIB de l'Union européenne de près de 2% en 2009. Le chômage devrait atteindre d'ici la fin de l'année 8,7% sur l'ensemble de l'UE et pourrait arriver à une moyenne européenne de 10% en 2010. En 2009, le taux de croissance serait de -1,8% dans l'UE et de -1,9% dans la zone euro. Il faudra donc éviter à tout prix que les pertes de croissance et le chômage cyclique ne deviennent structurels. L'OCDE table même sur des chiffres de -4% à -6% pour la croissance du PIB des Etats-Unis, de l'UE et du Japon et un taux de chômage allant jusqu'à 12% dans ces zones.

Aux quatre coins de l'Union, les ménages, les travailleurs et les entreprises commencent à ressentir durement les effets de la crise. La priorité est donc de limiter les dégâts. C'est pourquoi la Commission a mis en œuvre un vaste plan destiné à la relance de l'économie de l'UE dont un des objectifs majeurs est de maintenir l'emploi dans les entreprises et de faciliter l'entrée ou la réinsertion sur le marché du travail.

La crise financière en est arrivée au point d'envahir l'économie réelle avec un nombre record de faillites d'entreprises. Elle a induit une série d'effets négatifs pour l'économie : crise des liquidités, contraction du crédit, baisse des investissements, crise de confiance dans les marchés, risque de protectionnisme, augmentation du chômage, baisse de la demande, etc.

Dans ce contexte, malgré le plan de relance, de nombreux doutes sont émis quant aux prévisions de reprise à la fin de 2009 et 2010. En effet, deux niveaux sont à distinguer : la question des pertes (estimées actuellement à 1000 milliards \$) et celles des moyens à mettre en œuvre pour les éponger. De plus, il est nécessaire de mettre sur pied une stratégie de relance claire, qui permettra de garantir la récupération et la croissance à long terme et de sortir du cercle vicieux de la récession, entraînant une chute du pouvoir d'achat et des recettes fiscales, une augmentation du chômage et des déficits budgétaires sans cesse plus importants.

I. Le plan de relance de la Commission pour la croissance et l'emploi, pour stimuler la demande et rétablir la confiance dans l'économie européenne

La Commission européenne a présenté en novembre 2008 un vaste plan de relance destiné à sortir l'économie de l'UE de la crise économique actuelle. Ce plan est basé sur deux éléments principaux qui se renforcent mutuellement :

- des mesures à court terme pour stimuler la demande, préserver l'emploi et contribuer à rétablir la confiance dans les marchés ;
- des « investissements intelligents » pour favoriser la croissance et assurer une prospérité durable – et ainsi faire de la crise une opportunité.

Le plan prévoit des mesures de relance budgétaire rapides de l'ordre de 200 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB annuel de l'UE. Cette somme est constituée tant de budgets nationaux (170 milliards d'euros, soit 1,2 % du PIB) que de budgets de l'UE et de la Banque européenne d'investissement (30 milliards d'euros, soit 0,3 % du PIB).

Le plan de relance a pour objectif de s'inscrire dans la voie entamée par les réformes de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Le plan présente des mesures qui promeuvent l'esprit d'entreprise, la recherche et l'innovation, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la construction. Mais il vise également à encourager les efforts de lutte contre le changement climatique et à favoriser la création d'emplois, notamment en réalisant des investissements stratégiques dans des bâtiments et des technologies économes en énergie pour faire de l'UE une économie à faible émission de carbone.

Les mesures prises par les États membres auront deux avantages : ces mesures stimuleront la demande au sein de leurs économies, mais elles stimuleront aussi la demande dans d'autres États membres, ce qui aura pour effet d'accroître le volume des exportations. Par conséquent, c'est seulement par une approche coordonnée que des effets multiplicateurs seront générés.

De plus, le plan de relance de la Commission propose d'accélérer les paiements relevant des fonds structurels et sociaux :

- Fonds Social Européen : les critères de soutien seront simplifiés et les financements accélérés afin de renforcer les politiques actives sur le marché du travail, de réorienter le soutien vers les plus vulnérables, d'intensifier les efforts visant à développer les compétences et, si c'est nécessaire, de procéder à un financement communautaire intégral des projets durant cette période ;
- Fonds de Cohésion : un montant pouvant atteindre 4,5 milliards d'euros sera débloqué, et d'autres mesures seront mises en œuvre pour accélérer la mise en place de grands projets d'investissement, ce qui contribuera également à la protection et la création d'emplois ;

- Fonds européen d’ajustement à la mondialisation : ce fonds sera remanié pour améliorer sa vitesse de réaction ; son champ d’action sera élargi afin d’aider les personnes à conserver leur emploi ou à en trouver un nouveau – le budget de ce fonds sera également revu.

Enfin, en vue de susciter une demande de main-d’œuvre, le plan de relance propose d’envisager une réduction des charges sociales patronales sur les plus bas revenus et de rendre permanents les taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d’œuvre.

Le plan de relance inclut aussi un volet consacré aux investissements intelligents. L’objectif est d’établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour encourager le développement de technologies propres en soutenant l’innovation (voitures vertes, bâtiments économes en énergie, les « usines de demain »). L’accent est mis dans l’ensemble du plan de relance sur les investissements intelligents. L’accroissement des investissements dans les domaines de l’éducation et de la formation/reconversion aidera les citoyens à conserver leur emploi et à réintégrer le marché du travail, tout en augmentant la productivité. Les investissements en matière d’infrastructures et d’efficacité énergétique permettront, eux, de conserver l’emploi dans l’industrie de la construction et permettront d’économiser de l’énergie et d’accroître l’efficacité. Les investissements dans des voitures propres visent à contribuer à protéger la planète et placeront les entreprises européennes au premier rang de ce marché.

En ce qui concerne les PME, le plan de relance leur fournira une aide supplémentaire, notamment en dispensant les micro-entreprises de l’obligation d’établir des comptes annuels, en facilitant l’accès aux marchés publics et en veillant à ce que les autorités publiques honorent leurs factures dans un délai d’un mois. Le plan pousse également à avoir une plus grande marge de manœuvre pour les États membres en vue de garantir les prêts aux entreprises.

Mais ce plan de relance resterait incomplet s’il n’incluait pas un programme de réformes structurelles afin de prévenir toute nouvelle crise. Certaines de ces réformes compléteront les mesures budgétaires de relance en dynamisant la demande comme en soutenant le pouvoir d’achat des consommateurs et en rendant les marchés plus performants. Dans cette perspective de réforme structurelle, le plan renforce les instruments permettant aux États membres de tenir leurs engagements vis-à-vis de la stratégie de Lisbonne, tout en assurant la viabilité à moyen terme de leurs finances publiques. Il s’agira d’estimer dans l’avenir si ce plan a été suffisant et si les mesures de révision du système ont été prises.

La Commission Barroso a proposé aux États membres une sorte de feuille de route pour s'attaquer aux trois urgences actuelles : stabiliser les marchés financiers, revitaliser l'économie réelle et aider les citoyens en difficulté.

Le système financier :

Afin de stabiliser les marchés financiers, il s'agit de rétablir la confiance en eux. Sans confiance, il n'y a pas de fluidité du crédit. Et pour que le crédit et la confiance reviennent, il faut que le système financier soit assaini, plus transparent et encadré par des règles, y compris d'éthique. Ce rétablissement doit se faire en évitant toute mesure protectionniste.

Revitaliser l'économie réelle :

La mobilisation des fonds publics est un élément primordial à la revitalisation de l'économie réelle. Non seulement l'activité à court terme doit être stimulée, mais surtout il faut poursuivre les objectifs à long terme de compétitivité et de croissance durable ainsi que maintenir le cap sur les grands enjeux européens : la société de la connaissance, la recherche et l'innovation, les compétences, l'économie verte et la sécurité énergétique.

Le volet social du plan de relance européen :

Le marché de l'emploi se dégradant très rapidement dans l'UE et le risque de précarité et de marginalisation sociale s'accroissant, il est nécessaire d'atténuer le coût humain de la récession. Les plus exposés à ce coût humain sont les travailleurs en contrat à durée déterminée, les intérimaires, les jeunes, les travailleurs migrants et les ménages à faibles revenus. Afin de réduire ce coût et de préserver l'emploi, le Fonds social européen et le Fonds d'ajustement à la mondialisation seront utilisés. Les mesures concerneront également l'accompagnement des restructurations, l'aide aux entreprises pour garder leurs travailleurs, l'aide aux chômeurs pour retrouver un emploi et l'investissement dans la formation et les compétences.

II. Les mesures nationales en réponse à la crise

Étant donné que la majeure partie du budget du plan de relance provient de budgets nationaux (170 milliards d'euros sur 200), il est nécessaire de détailler les plans de relance nationaux pour lutter face à la crise. Ne seront analysés ici que quelques États membres en vue d'exemplifier les spécificités nationales.

- *L'Autriche :*

Les mesures décidées par le gouvernement autrichien ont été prises en vue d'avoir un effet positif sur l'emploi de l'ordre de 20 000 personnes en 2009, et 30 000 en 2010 bien que le PIB ait enregistré en 2009 un recul de 0,75 %.

La principale mesure afin de lutter contre la crise est la réduction d'impôts pour l'année 2009 (estimée à 2,3 milliards d'euros). Les investissements dans les infrastructures (à hauteur de 875 millions d'euros pour 2009/2010) constituent l'autre point fort du plan de relance autrichien : infrastructures ferroviaires et routières, investissements en matière de rénovation thermique des bâtiments (entreprises et domiciles privés), mesures d'entretien, construction et rénovation générale des écoles, des universités et des bâtiments judiciaires. L'introduction d'un amortissement dégressif sur les biens mobiliers amortissables (pour une durée limitée à deux ans), devrait de même favoriser un accroissement des investissements. En outre, 100 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour la recherche et le développement dans les deux prochaines années. Au travers de ces mesures c'est à une vaste réforme structurelle des impôts que le gouvernement projette de s'atteler.

- *Le Danemark*

Le royaume du Danemark a, pour sa part, décidé de garantir sans condition les créances des créanciers ne disposant pas de garanties contre les pertes dans les banques danoises. Les dépôts de tous les particuliers et ceux des entreprises effectués auprès des banques danoises sont entièrement garantis par la loi, à condition qu'ils ne soient couverts ni par le régime de garantie des dépôts existant (jusqu'à 300.000 couronnes danoises), ni par d'autres dispositifs en faveur des déposants. Les dépôts que les particuliers ont effectués auprès des filiales de banques étrangères sont aussi garantis, quel que soit leur montant. Une société anonyme contrôlée par l'État (entreprise de liquidation) a été créée afin d'assumer le fonctionnement des banques en mauvaise posture et assure les demandes de liquidités.

De plus, l'État danois a mis en place quelques règles à destination des établissements financiers :

- chaque établissement de crédit ayant conclu un accord de prêt s'engage à ne pas déduire plus de 50% du salaire de ses cadres dirigeants de son bilan fiscal. Les établissements doivent révéler le montant auquel les déductions ont été appliquées dans une note annexée aux états financiers annuels, accompagnée de l'avis d'auditeurs indépendants – les banques et les établissements de crédit hypothécaire devront rendre public le calcul de leurs besoins individuels de solvabilité (ratio de solvabilité) ;
- les dirigeants ont interdiction de bénéficier de nouveaux programmes d'options sur actions (stock-options) ou autres dispositifs similaires. Les programmes existants ne pourront, eux, pas être prolongés ;

- la rémunération des dirigeants attribuée par l'établissement sous forme d'autres éléments variables de rémunération ne peut excéder 20% du salaire de base de la personne en question, retraite incluse.

Pour finir, en vue de soutenir la compétitivité internationale des entreprises danoises et de profiter aux exportations danoises, un régime de prêt à l'exportation sera mis en place afin de garantir le financement des activités d'exportation de ces entreprises. Ce dispositif de prêt sera opérationnel pour une période de trois ans, et sera limité à 20 milliards de couronnes.

- *L'Allemagne*

L'Allemagne a dégagé une enveloppe de 81 milliards d'euros, soit 3,2% du PIB, pour relancer son économie. Il s'agit, avec 988 euros par habitant, de l'aide la plus importante dans l'UE. Le programme s'axe sur l'accroissement des investissements publics, l'amélioration des incitants aux investissements privés et une diminution des taxes pour les citoyens.

Parmi l'ensemble des mesures prises en Allemagne, cinq d'entre elles paraissent primordiales :

- le montant minimal imposable passe, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, de 7.664 à 7.834 euros, et atteindra 8.004 euros en 2010. Le taux d'imposition de base diminue de 15 à 14 % et le montant des revenus à partir duquel ce taux s'applique augmente ;
- toute personne qui, en 2009, fait détruire un véhicule qui a au moins neuf ans et achète un véhicule neuf reçoit 2.500 euros. Cette "prime à la casse" bénéficie d'un grand succès. De plus, à partir du 1^{er} juillet, suite à une nouvelle loi, les voitures neuves ne seront plus taxées seulement sur la base de leur cylindrée mais aussi et surtout en fonction de leurs émissions de dioxyde de carbone ;
- une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le programme d'innovation pour les PME ;
- un paquet d'investissements (18 milliards d'euros) pour rénover en priorité les écoles, les hôpitaux, les routes et les voies de chemin de fer ;
- des programmes de garantie de crédit visant à aider les grandes entreprises qui, en raison des réticences des banques, n'obtiennent actuellement pas de crédits – et des aides au financement pour les PME par le biais du financement de projets et de délais de remboursement du crédit plus avantageux, du renforcement et de l'élargissement du programme de garantie de l'État.

Enfin, le gouvernement allemand a pour objectif d'ajuster la politique conjoncturelle avec des préoccupations liées au développement durable comme, par exemple, en augmentant les incitations environnementales.

- *La France :*

La France a pour sa part choisi d'accroître les dépenses publiques plutôt que de réduire les prélèvements (les baisses d'impôts pouvant partiellement être transformées en épargne de précaution). Dans ce contexte, le gouvernement français a d'abord fait le choix de soutenir l'investissement plutôt que la consommation, donnant la priorité à la compétitivité. Il a ensuite été conduit à infléchir quelque peu cette approche pour tenir compte de la dégradation de la situation économique et sociale.

- *La Hongrie :*

La réaction du gouvernement hongrois a été de demander de l'aide au FMI ainsi qu'à l'UE afin de consolider les positions de réserve de la Banque nationale. Suite à cela, le gouvernement a prévu une série de mesures. L'une d'entre elles est le regroupement de l'aide communautaire : au lieu d'aider ceux qui obtiennent les meilleurs résultats en matière d'exportations et de croissance de la production, l'accent a été principalement mis sur le maintien de l'emploi. Il a été procédé à la réorientation de sommes importantes afin de soutenir les entreprises, ainsi qu'à l'augmentation du montant des avances (de 25 % à 40 %). De plus, un consensus général a pu être atteint sur la nécessité d'abaisser les impôts sur les salaires en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie.

- *La Suède :*

Le gouvernement suédois a investi des sommes importantes dans le secteur bancaire afin de le stabiliser ; de plus, il a également permis aux marchés de continuer à fonctionner en accordant les crédits nécessaires, principalement aux entreprises.

Les exigences en matière de fonds propres des banques sont à l'origine d'une baisse des prêts. Les difficultés des grandes entreprises à emprunter sur le marché international supposent des besoins accrus sur le marché des prêts suédois, et sont à l'origine de grandes difficultés, pour les PME, à trouver les crédits dont elles ont besoin. La banque centrale suédoise a diminué, à quatre reprises depuis octobre 2008, son taux directeur.

Les finances publiques des villes et des communes vont connaître une diminution des recettes fiscales étant donné l'augmentation du chômage, raison pour laquelle on s'attend à ce que l'État apporte des incitations au moins au secteur communal dans le budget supplémentaire qui sera présenté au printemps 2009, afin de limiter les effets négatifs sur l'économie publique. La valeur de la couronne suédoise connaît une situation particulière par rapport aux autres monnaies. La couronne suédoise a perdu 20% de sa valeur par rapport à l'euro, si l'on part de son plus haut niveau de l'année 2008, en dépit du fait que l'inflation est restée plus basse en Suède que chez ses voisins, et malgré le caractère sain et stable des finances publiques, qui présentent un excédent et une balance commerciale positive. Tout porte à croire qu'une petite monnaie a du mal à s'imposer dans une période de trouble,

même si les paramètres fondamentaux de l'économie sont bons. Cela a également influencé dans une certaine mesure l'opinion concernant un futur passage à l'euro.

La récession importante de l'économie repose dans une large mesure sur le fait que la Suède a également été frappée par des problèmes concernant son industrie automobile. La Suède produit des véhicules de trois marques qui étaient suédoises à l'origine, mais dont deux sont actuellement détenues par des entreprises situées aux États-Unis. Plusieurs localités, qui hébergent tant des fabricants automobiles que des sous-traitants, se trouvent confrontées à une grande incertitude concernant l'avenir de la production.

- *La Slovaquie :*

L'État slovaque a décidé d'une garantie illimitée chargée de couvrir les dépôts des particuliers. Les mesures budgétaires de relance visent à limiter l'impact négatif de la baisse de la demande extérieure sur la capacité de production existante et sur les emplois. Par ailleurs, la baisse des recettes publiques et des prix du pétrole a été compensée en partie par la hausse des droits d'accise sur l'essence et autres dérivés du pétrole.

Selon les estimations, le coût des mesures de relance budgétaire devrait représenter 2,1% du PIB. Ce coût ne pèsera que partiellement sur le budget 2009 pour trois raisons : les mesures comprennent des réductions fiscales déjà approuvées précédemment, les droits d'accise seront augmentés afin de compenser l'impact de la baisse des recettes provenant d'impositions directes (due à des allègements fiscaux), et le gouvernement poursuivra la rationalisation des dépenses en faveur des catégories favorables à la souplesse et à la demande globale.

Les mesures politiques décidées par la Slovaquie en vue de lutter contre la crise relèvent de trois catégories distinctes :

- des mesures visant à ralentir l'impact de la crise sur les entreprises à l'aide de subventions pour les investissements dans les nouvelles technologies et dans la R&D en entreprises, une hausse du financement consacré par le FSE à la formation et aux compétences, des garanties et subventions des taux d'intérêt pour les PME, un élargissement du crédit à l'exportation et des assurances et des financement pour les exportations ;
- des mesures destinées à renforcer la liquidité financière des entreprises et à préserver les emplois existants à l'aide des mesures suivantes : suppression de l'impôt sur les salaires, réduction d'un point de pourcentage du taux de la taxe sur les revenus des entreprises (qui passe ainsi, en 2009, de 22% à 21%), multiplication des allègements fiscaux pour les entreprises qui investissent et pour les entreprises individuelles, réduction des acomptes sur les taxes sur le revenu des entreprises, obligation de fournir des liquidités aux entreprises et subvention partielle accordée aux entreprises qui réduisent temporairement leur temps de travail ;

- des mesures ayant pour but d'accroître les dépenses consacrées à la recherche et à l'éducation afin d'améliorer le potentiel de croissance de l'économie ainsi que sa solidité : financement des activités de R&D des entreprises, achat de nouveau matériel de recherche par les universités ou les instituts, subventions visant à inciter les universités et les instituts à délivrer davantage de brevets, aides encourageant les chercheurs universitaires à instaurer une meilleure interaction avec le secteur privé.

Suite à ces mesures le gouvernement slovène a approuvé un deuxième paquet de mesures anticrise au mois de février. Ces mesures prévoient encore d'importants financements pour renforcer l'activité de crédit des banques et, partant, améliorer la liquidité des entreprises.

- *La République Tchèque :*

L'économie tchèque est une petite économie orientée vers l'exportation, elle est par conséquent plus encline à subir les effets d'une crise mondiale et mondialisée. En automne 2008, le gouvernement de la république tchèque a adopté une série de mesures s'axant autour de cinq domaines :

- la multiplication des prêts offerts aux PME et l'augmentation des garanties accordées aux prêts contractés par les PME ;
- la réduction des contributions sociales des employeurs – jusqu'à 70 000 emplois devraient être sauvés grâce à la diminution du prix de la main-d'œuvre – et une diminution du taux d'imposition du revenu des personnes morales ;
- la mise en œuvre d'allègements fiscaux afin d'encourager les contribuables à acquérir des actifs corporels ainsi que l'application élargie des allègements de la TVA ;
- le renforcement des investissements destinés à la science, à la recherche ou encore aux infrastructures de transport et à l'accessibilité et la mise en place de subventions pour réduire la consommation énergétique des bâtiments ;
- la promotion de la formation des salariés.

III. La relance selon le Comité Economique et Social Européen

Suite au plan de relance proposé par la Commission, le CESE a émis un avis concernant les mesures adéquates à mettre en œuvre pour soutenir la croissance et l'emploi ainsi qu'améliorer la réglementation des marchés financiers, et revoir l'architecture financière en partenariat avec les institutions européennes, les acteurs financiers, les partenaires sociaux et organisations de la société civile.

Globalement il s'agit, selon le CESE, de poursuivre les réductions de taux d'intérêt, de restaurer le fonctionnement du marché interbancaire (la BCE pouvant accroître davantage son bilan en acceptant moins d'actifs liquides et à long terme en guise de garantie), de renforcer les bilans bancaires en poursuivant le processus de recapitalisation, et que l'État

facilite le flux de crédit aux compagnies par le biais de garanties et de programmes de partage des risques. De plus la solution du transfert du risque du secteur privé au secteur public semble la manière la plus efficace, en termes de coûts, de faire face à la crise.

Les points majeurs à traiter précisément sont :

- trouver des instruments pour encourager l'investissement à long terme et décourager l'investissement à court terme ;
- mettre en place des institutions ou organes de surveillance qui garantissent les normes éthiques (suite à l'échec de l'autorégulation) ;
- mettre fin à la prédominance des marchés financiers et faire jouer le dialogue social ;
- réduire les taux d'intérêt, accroître les dépenses publiques (dans des solutions innovantes afin de lutter contre le changement climatique et placer davantage l'accent sur le travailleur individuel) et renforcer l'intervention publique et la nationalisation ;
- éviter toute forme d'engagement dans des politiques protectionnistes et réduire le risque de fragmentation ;
- travailler à une Europe unie qui apporte une réponse cohérente à la crise se basant sur une stratégie unique (un triangle de réglementation, supervision, préparation et gestion de la crise) et une vision commune de l'Europe.

La mise en œuvre de ce plan de relance doit s'effectuer en préservant l'essence du pacte de stabilité et de croissance tout en renforçant le rôle de la Banque centrale européenne et de l'Eurogroupe. Bien que des divergences subsistent entre États membres malgré le Pacte, la limite de 3% prévue ne doit pas être considérée comme une règle absolue. Les circonstances exceptionnelles justifient une application intelligente du pacte. Néanmoins, il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée entre les États membres pour éviter les comportements opportunistes et de faire ainsi du pacte un moyen de soutien pour aider les pays à faire les bons choix à court terme tout en maintenant une certaine discipline fiscale.

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Le PSC comporte deux types de dispositions :

- la disposition préventive de surveillance multilatérale : les États de la zone euro présentent leurs objectifs budgétaires à moyen terme dans un programme de stabilité actualisé chaque année ;
- la disposition dissuasive de procédure des déficits excessifs : elle est enclenchée dès qu'un État dépasse le critère de déficit public fixé à 3 % du PIB, sauf circonstances exceptionnelles.

De plus pour regagner la confiance des citoyens européens, il faut renouveler la stratégie de Lisbonne, celle-ci ne doit pas uniquement se concentrer sur le pilier économique, mais également se fonder sur le pilier social et environnemental. En effet, si le risque de chômage massif et les préoccupations en matière de durabilité ne figurent pas au sommet de l'ordre de jour, le risque de protectionnisme sera plus élevé. La stratégie de Lisbonne doit dès lors être révisée. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne revêt une importance considérable pour promouvoir le potentiel de croissance à long terme de l'Europe. Ainsi, la Commission a la mission de lier la stratégie de Lisbonne et le pacte de stabilité et de croissance au plan de relance européen tout en faisant jouer à la Banque européenne d'investissement un rôle plus important.

De plus, le CESE estime qu'il est nécessaire de mettre en place une réglementation appropriée, et de déterminer les responsabilités de la crise. Il faut s'attaquer à la question de la faible réglementation des marchés financiers et reconnaître que les contrôles ont été inadéquats ce qui n'a pas garanti une transparence en matière d'investissements. Le marché intérieur européen a donc besoin d'une forme d'agence européenne unique pour superviser les marchés financiers et ainsi accroître la transparence et la réglementation. Dans le système actuel, les régulateurs sont nationaux et ils tolèrent donc des perspectives plus risquées sans tenir compte du risque systémique au niveau européen. Il faut donc créer un système qui reconnaisse non seulement le risque à court terme, mais aussi à moyen et long termes et en tienne compte dans le cadre réglementaire.

Un dernier domaine où se fait sentir la nécessité de mettre en œuvre des stratégies d'investissement à long terme est celui de la Recherche & Développement et de l'innovation, et le renforcement de la coopération avec les États-Unis, la Russie et la Chine, permettraient d'exporter certaines valeurs importantes de l'UE et celle-ci pourrait sortir renforcée de la crise. Pour finir, l'UE doit accroître les ressources fournies dans le cadre du plan de relance européen et se concentrer sur les PME (lesquelles sont à l'origine de 90% du PNB européen). Et aider les PME c'est leur permettre d'obtenir du crédit : il faut donc établir une distinction claire entre les lignes de crédit accordées aux PME et les lignes de crédit accordées aux consommateurs privés. L'importance du programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) pour les PME, et ajoute que la Commission doit veiller à ce que les contrats émanant de ce programme soient signés et négociés rapidement.

Conclusion

La crise économique est devenue, en l'espace de quelques mois, quotidienne. Il ne se passe plus un jour sans que l'on entende parler des effets néfastes de la crise que ce soit sur l'emploi ou la précarisation des citoyens de tous pays. Pour relancer l'UE, la Commission a décidé d'un plan de relance ambitieux mais qui pourrait rester inefficace si les États membres ne travaillent pas de manière coordonnée. Le plan de relance c'est aussi des plans de relance, nationaux. Ces plans sont spécifiques aux particularités de chaque économie de l'Union mais le plus grand risque serait un retour au protectionnisme : si relance il y a, elle prendra en partie sa source dans la demande extérieure – une action conjointe refusant le protectionnisme est donc de mise.

Certains économistes (tel Paul Krugman) ont déjà critiqué ce plan de relance, estimant que les sommes engagées étaient trop faibles. De plus, il ne s'agit pas seulement de mobiliser des fonds comme la Commission sait si bien le faire, il faut surtout repenser l'architecture du système financier et y introduire une éthique, des règles et des facteurs régulateurs. Cette crise ouvre malgré tout des portes comme aux innovations sociales ou au développement de partenariats publics/privés. En ce qui concerne le marché de l'emploi, il est primordial de protéger en premier lieu ses usagers les plus faibles : les jeunes qui peinent à y rentrer et ceux qui éprouvent des difficultés à y rester (intérimaires, immigrés, seniors). Il s'agit donc d'impliquer plus profondément les partenaires sociaux pour assurer la stabilité du système.

Enfin, il faut prendre garde aux petits pays de l'UE (Slovénie, Malte) dont l'économie dépend fortement des autres pays car la part de leur PIB en exportation est importante et il faut mettre en place une nouvelle stratégie de Lisbonne, laquelle a été mise à mal par la crise, prenant en compte la crise et ses effets ainsi que le plan de relance de la Commission.